

A Hennebont, le 21 mars 2023

## Compte-rendu de la Réunion Annuelle d'Information du Comité FFPS de Bretagne/ Commission Mer

La Réunion Annuelle d'Information s'est déroulée le samedi 18 mars à partir de 14h10, dans une salle de la MPT de Penhars, à Quimper. Le président du Comité FFPS de Bretagne était présent, ainsi que des représentants des différents clubs Bord de mer et Bateau du comité.

### Mot du président de la Commission Mer

Le président de la Commission Mer, Philippe Zèques, présente le président du Comité FFPS de Bretagne Mr Jean-Luc ASSAILLY puis ouvre la réunion en invitant les participants à se lever et observer une minute de silence en hommage à notre ami Léon Anselmo qui nous a quittés en ce début d'année. Puis il donne la parole au président du Comité FFPS Régional.

### Mot du Président du Comité Régional FFPS de Bretagne, Mr Jean-Luc Assailly

Le président régional prend la parole et parle du poids conséquent que représente la Commission Mer en termes de clubs affiliés et de licenciés dans le Comité régional. Il rappelle que les clubs bateau forment le plus gros contingent de licenciés et que les prendre en compte dans le bon fonctionnement de la Commission Mer et du Comité Régional est essentiel.

Puis il aborde le sujet du départ annoncé de Philippe Zèques, vice-président, responsable de la Commission Mer dont il regrette la démission. Il précise qu'il a été très heureux de travailler avec lui, en toute confiance. Il déplore le manque d'enthousiasme pour s'investir dans les différents CD et le manque de bénévolat. Il rappelle que le Comité Départemental 29 ne fonctionne plus et qu'avec le nombre de clubs de la Commission Mer (Bateau et Bord de mer), il devrait y avoir un CD 29 assez fort, ce qui n'est pas le cas. Il demande donc de relancer ce comité départemental mais pour cela il faut des personnes qui s'investissent. Il rappelle aussi que le bénévolat est transverse et n'est pas uniquement restreint au sein d'une même commission. Il prend pour exemple d'implication, la participation de Corinne Pezennec et Philippe Zèques aux Championnats du Monde Feeder que le Comité de Bretagne avait organisé en été 2021 à Rieux.

### Bilan financier de l'année 2022 (par le président de la Commission Mer)

En l'absence du trésorier, Loïc Le Dantec, Philippe Zèques présente le bilan financier pour l'année 2022 en expliquant précisément les différents postes de dépenses et de recettes. Il en profite pour appuyer sur la subvention accordée au Bluefin Atlantique Club pour sa participation au salon des 1000 sabords et souhaite qu'elle soit pérennisée, voire totale si la FFPS venait à ne plus la financer à hauteur de 50% (500€ par la fédé et 500€ par la Commission Mer Bretagne).

Il fait remarquer que les comptes sont stables et ne sont pas débiteurs.

## Retour rapide sur l'AG de la Commission Nationale Mer 2023

Philippe Zèques fait un petit compte-rendu rapide de l'organisation de l'AG de la Commission Nationale Mer qui s'est tenue le week-end du 25 et 26 février 2023 dans les locaux de la MPT. Il rappelle notamment que les participants ont tous été ravis de l'accueil qu'ils avaient reçu en Bretagne. L'adjoint à la maire de Quimper et maire du quartier de Penhars, Mr Lebrun, a suivi avec intérêt toutes les présentations et prises de paroles le dimanche matin et s'est dit très intéressé par la richesse des échanges et la teneur présentations, lui qui ne connaissait absolument rien à la pêche de compétition. On peut malheureusement regretter le peu d'engouement pour l'assemblée du dimanche matin de la part des licenciés bretons, alors que cette AG se déroulaient sur leurs terres.

## Bilan des clubs et licenciés en 2022

12 clubs étaient affiliés l'année dernière, 8 clubs Bateau et 4 clubs Bord de mer, pour un total de 359 licenciés.

**Amicale des Pêcheurs Sportifs et Récréatifs du Goélo (APSRG) : 14**

**Amicale des Pêcheurs Sportifs de Perros Guirec (APSPG) : 71**

**Kerity Tuna Fishing (KTF) : 3 Team Ildut Fisfing (TIF) : 16**

**Team Surfcasting Brest Iroise (TSBI) : 4**

**Les Anges de la Pêche Quimper (APQ) : 20**

**Concarneau Passion Fishing (CPF) : 23**

**Team Thon Club Trégunc (TTCT) : 9**

**Team Surfcasting Côte d'Emeraude (TSCE) : 11**

**Guidel Surfcasting Club (GSC) : 66**

**Bluefin Atlantique Club (BAC) : 111**

**Pondi Fishing (PF) : 11**

A l'heure actuelle, deux clubs Bateau ne se sont pas réaffiliés mais deux nouveaux clubs ont rejoint la FFPS :

Atun'Asso et APS Bigoudène, deux clubs Big Game également.

## Désignation du nouveau responsable Bateau / Big Game et intégration de deux représentants Bateau dans la Commission Mer

Philippe Zèques profite de cette occasion pour aborder la représentation des clubs Bateau au sein de la Commission Mer, qu'il souhaite vivement. Jusqu'à ce jour, le "réfèrent" Bateau était Franck Pasquiers, du club de Perros-Guirec. Ce dernier ne souhaitait pas continuer pour raisons personnelles. Sollicité par le vice-président, c'est Eric Millardet, président du Bluefin Atlantique Club et 1<sup>er</sup> club breton en termes de licenciés qui occupera désormais cette fonction de responsable Bateau. Dans le même temps et afin de renforcer la présence des représentants Bateau au sein de notre Commission Mer, Thierry Pouliquen, président du Concarneau Passion Fishing le rejoint comme membre de la Commission Mer.

D'autre part, concernant la compétition, les présidents des clubs Bord de Mer, sollicités notamment lors de votes intéressant la discipline Bord de Mer, se voient intégrés de manière permanente à la Commission Mer.

Philippe Zèques donne ensuite la parole à Eric Millardet qui fait un petit compte-rendu rapide de sa participation depuis deux ans au Salon des 1000 Sabords au port du Crouesty. Il rappelle l'importance de la présence de la FFPS dans ce genre de manifestation et souhaite pouvoir continuer dans cette voie avec l'aide de la fédération et/ou de la Commission Mer de Bretagne.

Jean-Luc Assailly se dit ravi et satisfait qu'il y ait un responsable Bateau et une représentation notable des clubs Bateau dans la Commission Mer, discipline qui rapporte énormément de licences au Comité Régional

Point sur les nouvelles dispositions mises en place par la FFPS

Philippe Zèques présente la nouvelle version du règlement 2023 avec en tête du document la bannière pour la lutte anti-dopage. Il aborde également le sujet de la diffusion sur les réseaux de la décision de l'interdiction de l'alcool et du tabac lors des compétitions et durant la remise de récompense et des podiums. Comme il fallait s'y attendre, cette information donne lieu à de vives discussions.

Jean-Luc Assailly prend la parole et explique le pourquoi de cette décision (contrôle anti-dopage). Il rappelle que la FFPS (Fédération Française des Pêches **Sportives**), délégataire du ministère des Sports, a obtenu le "label" Sport de Haut Niveau et qu'à ce titre elle doit se plier aux règles et respecter la législation sur le sport, notamment en matière de lutte anti-dopage.

Sur l'interdiction de l'alcool et du tabac pendant les compétitions, là encore des voix discordantes s'élèvent, sans faire avancer le débat pour autant. Philippe Zèques reprend la main en expliquant comment devra être appliquée cette mesure, via le courrier adressé par Mr Patrick Morga, président de la Commission Nationale Mer. Cette explication est rappelée et intégrée au règlement de la Commission Mer.

Jean-Luc Assailly, qui fera le déplacement pour l'AG de la FFPS à Bourges, explique qu'il en saura probablement plus lors de cette assemblée car le sujet y sera débattu. Il signale qu'il pourra y avoir des contrôles sans savoir si au niveau régional nous serons très impactés. Il semble raisonnable de penser que dans un premier temps ce sont surtout les manifestations nationales (et internationales en France) qui seront très certainement soumis à ces contrôles mais que néanmoins, il convient dès à présent de prendre acte de cette possibilité et de commencer à se mettre au diapason.

Sur le tabac, des interrogations et des remarques négatives fusent. Philippe Zèques signale qu'il n'avait jamais vu un footballeur, même amateur, courir sur le terrain une cigarette aux lèvres et une canette à la main... Il rappelle également que c'est tout simplement ce que le code du sport mentionne depuis toujours, ce qu'une fédération agréée et délégataire du ministère se doit de faire appliquer. Et en tant que fédération sportive, délégataire et agréée, la FFPS se doit de s'y conformer.

Tiphaine Richard, secrétaire du TSCE et commissaire sur les concours Bord de Mer intervient et demande quelle doit être la réaction d'un commissaire devant un concurrent en train de boire de l'alcool et/ou fumer.

Christelle Maurice, du TSBI, pose la question sur le risque du pêcheur et/ou du club organisateur.

Jean-Luc Assailly explique que cela pose un vrai problème qui ne sera pas simple à résoudre, notamment au niveau des sanctions, susceptibles d'être prises si des comportements inadéquats étaient avérés.

Philippe Zèques précise qu'en l'état actuel, le risque est avant tout le non-respect du règlement et qu'à ce titre une disqualification du concours pouvait être prononcée. Il rappelle que c'est avant toute chose une question de bon sens et de civisme, que l'interdiction de la cigarette et de l'alcool pendant une manche de 4h n'est pas non plus quelque chose d'insurmontable.

A la demande sur le type de sanctions, Jean-Luc Assailly répond que cela se traitera au niveau de la fédération, pouvant aller jusqu'à la radiation.

A la question est-il possible de se faire rembourser sa licence si on décide d'arrêter ? Non, la réponse très clairement non, il n'y a pas de remboursement.

Philippe Zèques revient ensuite sur un autre point inscrit définitivement dans le règlement : l'interdiction d'utilisation des attractants sur les appâts. Cette disposition avait déjà été prise en

compte officiellement suite à une décision de la Commission Nationale Bord de Mer. Elle est intégrée en clair dans le règlement régional.

Puis Philippe Zèques aborde l'article 6 bis, relatif aux mesures sanitaires liée à la pandémie du Covid. Ces mesures n'étant plus d'actualité, l'article 6 bis est retiré du règlement. Néanmoins certains clubs souhaitent maintenir la possibilité d'effectuer le tirage au sort de manière électronique. Une grosse discussion s'engage entre les pros tirage au sort électronique et les autres.

Finalement un consensus est trouvé, les clubs souhaitant effectuer un tirage au sort informatique en auront la possibilité sous certaines conditions :

- Inscriptions au concours au plus tard à 21h00 le jeudi avant le concours. Pas d'acceptation de concurrent après cette date et horaire, à chacun de prendre ses dispositions. Les dates de concours sont connues,
- Le tirage au sort sera filmé en vidéo et transmise via les réseaux en direct,
- Transmission des places aux concurrents le samedi à partir de 18h00.

Ces dispositions sont actées. Pour les clubs effectuant un tirage au sort manuel sur place, le rendez-vous est maintenu 1h30 avant le début du concours et en cas de retard, la place sera tirée par l'organisateur.

Démission du vice-président du Comité FFPS de Bretagne, responsable de la Commission Mer

Avant de terminer la réunion, le vice-président du Comité FFPS de Bretagne et responsable de la Commission Mer annonce sa démission de son poste, à l'issue de cette assemblée. Il précise qu'il avait déjà démissionné de sa fonction de représentant de la Bretagne à la Commission Nationale Bord de mer, démission actée par les responsables nationaux lors de l'AG de Quimper.

Jean-Luc Assailly rappelle que le président de la Commission Nationale Mer regrettait cette double démission et que lui aussi regrettait le départ de son vice-président.

Il aborde ensuite les possibilités pour le remplacement de Philippe Zèques et indique les modalités, plutôt compliquées, pour un remplacement immédiat jusqu'aux élections de 2024. Il propose que la Commission Mer fonctionne sans véritable président jusqu'à la période électorale, avec les personnes initiales de la Commission, notamment en ce qui concerne l'activité Bord de mer. Il se dit satisfait de l'élargissement de la Commission Mer avec l'intégration de deux présidents de clubs bateau.

Philippe Zèques reprend la parole en indiquant que désormais il n'était plus responsable de la Commission Mer mais qu'il était toujours membre du Comité Directeur de la Commission Nationale Mer, qui se situe au-dessus de la Commission Mer de Bretagne.

La réunion se termine avec la remise des coupes par le président du Comité FFPS de Bretagne, Jean-Luc Assailly.

Christelle Maurice, représentante du TSBI, interpelle Philippe Zèques au sujet du concours prévu le 7 mai. N'ayant pas eu l'accord pour la digue de Brest, elle souhaitait savoir si la manche pouvait se faire sur une plage. Philippe Zèques lui répond que non, il est prévu un certain nombre de digue, ce devra donc être une digue. Il propose de voir pour l'Estacade à Roscoff car les travaux envisagés ne sont toujours pas d'actualité, sinon il ne faut pas hésiter à prévoir la manche à Camaret. Cela ferait deux déplacements à Camaret, une en début de saison et une en fin de saison.

Fin de la réunion à 16h00